

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 NOVEMBRE 2019

RPI La Chapelle / Les Chavannes en Maurienne

Etaient présents :

Représentant les municipalités :

Mme Dalla Costa, conseillère municipale à La Chapelle.
Mme Martin, conseillère municipale à La Chapelle.
Mr Goyet, conseiller municipal à La Chapelle.
Mr Portaz, maire à La Chapelle.
Mme Boch, adjointe à les Chavannes en Maurienne.
Mme Berthet, conseillère municipale à les Chavannes en Mne.
Mr Tedesco, conseiller municipal à les Chavannes en Mne.
Mme Chevallier, maire de les Chavannes en Maurienne.

Représentant l'Éducation Nationale :

Mme Dujardin, directrice à la Chapelle.
Mme Pasquier, directrice à les Chavannes en Mne.
Mme Rancurel, DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Représentant les parents d'élèves :

Mme Westeel (école de la Chapelle).
Mme Cassanas-Julliard (école de les Chavannes).
Mme Aubin (école de les Chavannes en Mne).

Etaient excusés :

Mr Thenail, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
Mme Darmezain (école de la Chapelle).

1. Résultats des élections.

Mmes Westeel et Darmezain ont été élues déléguées des parents d'élèves pour l'école de la Chapelle. Le taux de participation a été de 56,6 %.

Mmes Cassanas-Julliard et Aubin ont quant à elles été élues pour représenter les parents d'élèves de l'école de Les Chavannes en Maurienne. Le taux de participation a été de 66,7 %.

Leurs coordonnées ont été transmises via les cahiers de liaison.

2. Effectifs et personnels 2019/2020.

La Chapelle					Les Chavannes en Maurienne		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	3	5	1	6	4	3	6
20					13		

Enseignantes : Mme DUJARDIN (La Chapelle), Mme PASQUIER (Les Chavannes en Maurienne).

Intervenante musique : Mme MIGUET (intervention une fois par semaine et par école).

Intervenante en italien : Une enseignante italienne employée par le consulat (deux fois par semaine et par école, pour les élèves du CP au CM2).

3. Présentation du règlement intérieur et des chartes.

• Règlement intérieur.

Plusieurs modifications ont été apportées cette année concernant :

- L'instruction est obligatoire pour les enfants ayant 3 ans. Tout enfant âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours peut être admis en maternelle. Pour les élèves de PS, un aménagement des horaires de l'après-midi peut être demandé par les parents. Il devra être évolutif sur l'année afin de permettre l'adaptation au milieu scolaire. A partir de janvier, ces élèves devront être scolarisés à temps complet.
- Les tongs qui ne tiennent pas aux pieds sont interdites pour éviter les blessures quand les enfants jouent dans la cour de récréation.
- Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants se présentent dans un bon état de propreté.
- Les installations et le matériel scolaires doivent être respectés. Tous bris ou dégradations, même involontaire, du matériel scolaire entraîne le remboursement des dégâts commis. Les enseignantes tiennent compte de l'usure naturelle des manuels, ...

- **Charte Internet.**

Après un bref rappel de ses principes et contenus, aucune modification n'a été apportée.

- **Charte de la laïcité.**

Un rappel de cette charte, présente depuis la rentrée scolaire 2015, a été fait auprès des membres du Conseil.

⇒ Le Conseil d'Ecole, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur et les deux chartes mentionnées ci-dessus.

- **Plan Vigipirate.**

Le niveau Vigipirate "sécurité renforcée - risque attentat" s'applique sur l'ensemble du territoire. Comme chaque année les PPMS (plan de mise en sûreté) ont été mis à jour et des exercices sont prévus sur l'année scolaire. Le gendarme Mr LAUZE référent scolaire du Canton de La Chambre passe dans les écoles pour vérifier les PPMS.

4. Activités et projets.

⇒ Une dérogation est accordée aux enfants des Chavannes non titulaires de la carte de transport scolaire pour qu'ils puissent se rendre à l'école de la Chapelle pour les activités et projets scolaires.

- **CROSS** : Il n'a pas eu lieu cette année.
- **PISCINE** : Le cycle natation a eu lieu au mois de septembre pour l'ensemble du RPI, maternelles y compris (financé par les mairies), tout s'est très bien passé.
- **SPECTACLE DE NOËL** : Le spectacle de Noël se déroulera le vendredi 20 décembre après-midi. Un spectacle est offert par le sou des écoles ensuite le Père Noël apportera des cadeaux pour les enfants. Le spectacle est ouvert uniquement aux enfants de l'école. Ensuite, en présence des parents, se déroulera un goûter et le marché de Noël (les informations sont à venir).
- **SKI** : Mme Pasquier entame des démarches pour organiser la semaine de stage de ski de pistes aux Karellis du 3 au 7 février 2020. Les élèves de CP à CM2 participeront à ce cycle de 4 jours (lundi / mardi / jeudi / vendredi, à la journée). Les maternelles vont monter faire de la luge et de la raquette 2 jours. Le cycle est financé par le sou des écoles (ESF + forfaits) et par les mairies (transport).
- **CHIENS DE TRAINEAU** : Une étude de devis est en cours afin que les élèves de PS MS GS profitent d'une balade de 30 minutes lors des sorties ski des primaires au Karellis.
- **VTT** : Cette année se déroulera à nouveau le cycle VTT courant mai. Ce cycle concernera les élèves du CP au CM2 (les CP et les CE1 participeront à la moitié du cycle). Les informations seront données ultérieurement.
Depuis avril 2019, les élèves doivent passer le « savoir rouler » avant la rentrée en 6^{ème}, ce savoir valide des compétences concernant : la connaissance du vélo, l'équipement, la maniabilité, la conduite seul ou en groupe, sur chemin et sur route, ... pour passer ce savoir, un intervenant agréé par FFC doit intervenir.
- **COURT SEJOUR** : Les élèves du CP au CM2 partiront le 11 et 12 juin à la découverte du glacier en Champagne en Vanoise avec Mme PASQUIER. Ce court séjour se composera de visites, de randonnées et d'ateliers sur le thème de l'eau dans tous ses états et de son utilisation. Le projet est en cours d'élaboration. L'enseignante rencontrera prochainement les parents pour leur donner plus de détails.
- **MUSEE** : Les élèves du CP au CM2 partiront courant juin (après le court séjour), une journée, visiter le musée Hydrolec de Vaujany avec Mme PASQUIER. Cette journée se composera d'une visite du musée avec des ateliers et d'une randonnée le long du barrage de Grand Maison avec un guide.
- **TELETHON** : Les élèves de Les Chavannes en Maurienne vont participer à un lâcher de ballon bio dégradable en partenariat avec l'association 3 communes pour un Téléthon. L'objectif de cette initiative est de parler du handicap et de transmettre des valeurs de solidarité, d'entraide et de respect.
- **YOGA** : Les enfants de la Chapelle ont pu bénéficier d'une séance de YOGA enfant par Stéphanie Devallé, intervenante bénévole. Nous continuons à explorer quelques exercices.

- **ECRIVAIN** : Alexandre Gros viendra présenter à la classe de La Chapelle son nouvel album de littérature jeunesse « Lapinours au ski » avant que nous commençons le cycle ski. Ce projet avait commencé l'année dernière avec la 1^{ère} histoire de Lapinours et la découverte du métier d'écrivain. Une vente devrait précéder son intervention.
- **SORTIE DE SAISON EN FORET** : Afin de découvrir l'environnement proche, ses odeurs, ses couleurs et ses saveurs, nous partirons une ½ journée en forêt de La Chapelle à chaque saison. Nous en profitons aussi pour travailler le Land Art grâce à nos cueillettes.
- **JARIENNE DES CIMES** : Possible participation de l'école de La Chapelle selon les dates.

Les enseignantes remercient l'ensemble des parents, des représentants des mairies ainsi que les membres du sou des écoles pour leurs investissements et leurs implications dans la réalisation des projets.

Les enseignantes ont ensuite été remercié pour leur travail avec les élèves et leurs projets.

5. Questions diverses.

- Travaux et équipements :
 - La Chapelle : Le plan école numérique rurale est mis en place à l'école. Celle-ci se voit dotée d'un vidéoprojecteur avec un ordinateur portable, d'un chrome-cast ainsi que de 6 tablettes numériques et d'un nouveau tableau. Ce projet est possible grâce à la participation financière de la mairie à laquelle s'ajoute une subvention de l'état → L'enseignante remercie la mairie pour son investissement.
 - Les élèves iront tous au monument aux morts de La Chapelle pour le 11 novembre afin de garder une équité entre les communes. La cérémonie se déroulera à 11H30 nous demandons aux élèves d'être là 15 minutes avant. Les enfants seront impliqués dans la cérémonie.
 - Les enseignantes s'interrogent sur la non présence des détecteurs de fumées dans les établissements. Mr Goyet se renseigne afin de connaître la réglementation et tiendra informé les enseignantes et les mairies sur les démarches à effectuer.

Les membres du Conseil d'Ecole.